

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 22

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 65 - Aix-en-Provence - Raccordement d'une voie nouvelle réservée aux transports en commun au giratoire des Aubépines - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement d'Aix en Provence
0413312219**

PRESENTATION

Dans le cadre de son plan de déplacements urbains, la Métropole Aix-Marseille Provence (Conseil de Territoire du Pays d'Aix) souhaite réaliser, sur la commune d'Aix-en-Provence, une voie de sortie réservée aux transports en commun depuis la bretelle d'accès à l'A51 dans le sens Aix/Marseille raccordée au giratoire dit des Aubépines sur la RD 65, via le chemin des Piboules.

Cette opération nécessite la réalisation d'aménagements sur une section de voie de la RD 65, hors agglomération, afin de préserver le fonctionnement général du réseau routier local.

Il est à préciser que la Métropole Aix-Marseille-Provence procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera à titre gratuit le foncier acquis dans le domaine public routier du Département.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite la conclusion d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Métropole Aix-Marseille Provence à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

Les travaux seront entièrement financés par la Métropole Aix-Marseille Provence.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la Métropole Aix-Marseille Provence, la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le raccordement d'une voie nouvelle réservée aux transports en commun au giratoire des Aubépines sur la RD 65 à Aix-en-Provence, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL